

CONTRAT DE RESERVATION EMPLACEMENT

La signature du présent contrat de réservation entraîne
l'approbation des conséquences de la non acceptation
du contrat d'assurance annulation joint.

NOM PRENOM
ADRESSE
TEL FAX E-MAIL

EMPLACEMENT COMPTE DE 14H A 12H. Le règlement du solde s'effectuera 30 jours avant l'arrivée.

Période : ARRIVEE LE / / (après 14h) DEPART LE / / (avant 12h)

Soit _____ nuits

Pensez à renseigner toutes les rubriques pour éviter tout désagrément quant à la taille de l'emplacement qui vous sera attribué.

Emplacement pour : 1 TENTE (Nbre de places) : _____ ET SUPERFICIE : _____
1 CARAVANE (Nbre de places) : _____ ET LONGUEUR : _____

Désignation	Prix unitaire	Remise *	Quantité	Prix total
Forfait 2 personnes				
Campeur suppl.				
Enfant – 12 ans				
Electricité	4,2			
Animal	2.50			
Taxe de séjour (+ 12 ans)	0.45	XXXXXXXXXXXX		
❖ Coût total du séjour (total de toutes les lignes x nbre de nuits)				
Montant des arrhes et frais de réservation à verser		= 30 % du coût total du séjour (dont 15€ de frais de réservation)		

* tarifs dégressifs hors saison

- Je souhaite souscrire à l'assurance annulation et verse la somme correspondante soit _____ €
(3% du coût total du séjour)
 Je ne souhaite pas souscrire à l'assurance annulation

Merci de bien vouloir nous indiquer les noms, prénoms et dates de naissances des occupants :

1..... né(e) le .../.../... 6 né(e) le .../.../...
2..... né(e) le .../.../... 7 né(e) le .../.../...
3..... né(e) le .../.../... 8 né(e) le .../.../...
4..... né(e) le .../.../... 9 né(e) le .../.../...
5..... né(e) le .../.../... 10..... né(e) le .../.../...

Nous vous demandons de bien vouloir remplir **un contrat par emplacement** et de nous adresser 30% du coût total du séjour (dont 15 € pour les frais de réservation) plus le montant total de l'assurance annulation si vous y souscrivez.

ASSURANCE ANNULATION : Elle vous assure, entre autre, le remboursement, d'une part, des arrhes dans de nombreux cas d'annulation et d'autre part du solde du séjour en cas de départ anticipé. Vous trouverez ci-joint un résumé des garanties. La non acceptation d'un contrat d'assurance annulation moyennant 3% du cout total du séjour entraîne le **non remboursement des arrhes quel que soit le motif invoqué**. De plus, **aucun contrat d'assurance annulation ne pourra être souscrit en dehors du contrat de réservation**.

VISITEURS : Tout occupant du camping recevant des visiteurs pour une durée supérieure à 2 heures devra s'acquitter de la somme de **2,00 €** par visiteur et sera responsable de toute dégradation ou gêne du fait de ses invités. **Tout visiteur non déclaré sera facturé au tarif d'une personne supplémentaire (soit 6,60€ en saison et 5,00€ hors saison) sur la durée total du séjour de la personne qui reçoit.**

LE :

SIGNATURE :

*précédée de la mention « lu et approuvé »